Les subsides

Le jour où je ne pourrai plus parler facilement au nom des deux groupes de cette industrie, groupes également indispensables à l'économie des provinces Atlantiques et même de la côte ouest, je cesserai alors d'exercer sérieusement mes fonctions de ministre des Pêches du Canada. Telle a été l'erreur du ministre: ne représenter qu'un seul groupe. C'est ce qui explique les problèmes d'aujourd'hui.

M. LeBlanc: Je suis loin de m'en défendre.

M. McGrath: C'est pourquoi nous avons tant de problèmes aujourd'hui. Le député du Nouveau-Brunswick a parlé de favoritisme. Mais, il n'a pas dit comment il s'exerçait. Le seul favoritisme qui m'a causé des problèmes, c'est au moment où le député, alors ministre des Pêches, a cédé aux pressions qu'exerçait sur lui son collègue, l'ancien vice-premier ministre. Il a délivré des permis de pêche au crabe au Cap-Breton, ce qui m'a causé des difficultés sans fin. Le comité avait proposé onze permis, mais le ministre, cédant aux pressions du leader du gouvernement, a délivré cinq permis pour la seule raison que ceux qui les demandaient étaient d'éminents appuis du parti libéral. Ce genre de favoritisme doit disparaître. Le député sait de quoi je parle. Il sait ce qui s'est passé depuis six mois. S'il l'ignore, c'est qu'il n'a pas écouté l'émission «Ombudsman» de Radio-Canada. L'émission a été diffusée à deux reprises.

M. LeBlanc: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si le ministre veut édifier une accusation rétroactive à partir d'une des émissions les plus mal informées que j'ai vues à la télévision, j'espère qu'il fournira des preuves.

M. McGrath: Monsieur le président, je peux donner des preuves en révélant les noms des pêcheurs. Cependant, je doute que cela puisse servir à quelque fin utile. Les permis ont été délivrés à la suite de pressions politiques et cela m'a réellement surpris. Je peux assurer le député, ainsi que mon ami du Nouveau-Brunswick qui a porté l'accusation de favoritisme, qu'il n'y a eu aucun favoritisme depuis que je suis ministre des Pêches et des Océans. Je peux l'assurer que, tant que je le resterai, on ne délivrera aucun permis pour des raisons politiques ou par suite de pressions pratiques exercées par l'intéressé. Je trouve cette pratique regrettable. Elle tend à entraver la bonne gestion des pêcheries; c'est déjà assez difficile . . .

Une voix: Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard est-il d'accord?

M. McGrath: Le député veut-il avoir l'obligeance de m'expliquer ce qu'il veut dire quand il demande si le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard est d'accord?

M. LeBlanc: Monsieur le président, pour répondre à la question du ministre, ...

Le président suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

[M. McGrath.]

M. LeBlanc: . . . quand il a tranché en faveur d'un pêcheur, ils ont pensé que c'était à cause de l'intervention du premier ministre conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le président suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je suis sûr que ces messieurs pourront continuer lundi, quand le comité reprendra ces travaux. Comme il est maintenant 4 heures, je dois quitter le fauteuil pour faire rapport de l'état de la question.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (1600)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Breau: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'interroger le leader gouvernemental de la Chambre au sujet des travaux de lundi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de mettre en délibération au premier rang des question inscrites au nom du gouvernement, l'ordre de renvoi sur le redécoupage électoral, dont j'ai parlé. J'espère que cela ne prendra pas trop de temps. Viendra ensuite en troisième lecture le bill C-10, renvoyé sans proposition d'amendement par le comité. Puis nous reviendrons au bill que nous avons examiné cet après-midi.

M. Breau: Le ministre veut-il nous dire si nous allons suivre l'ordre de priorité dont nous avions déjà parlé? Allons-nous avoir ici le ministre des Pêches ou le ministre de l'Expansion économique régionale?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, la question est fort pertinente. J'ai dit que nous aurions des ministres à notre disposition hier, aujourd'hui et lundi, si nous passons à l'étude du bill, pour tout le temps jugé nécessaire. Le leader de l'opposition à la Chambre et moi-même avons envisagé la possibilité de limiter le débat. J'ai demandé combien de temps nous prendrions.

Les ministres sont occupés. Il faut qu'ils consacrent un peu de temps à leur ministère et à des rencontres. Je prie la Chambre de comprendre que, de temps à autre, il faudra peut-être recourir à un secrétaire parlementaire. Le secrétaire parlementaire sera en mesure de répondre aux questions. Nous faisons cela dans le but d'écouter les questions des députés et de faire de notre mieux pour y répondre.

Je me suis engagé auprès de mes amis à ce que des ministres soient à notre disposition, et j'ai pris des mesures en ce sens sauf pour ce qui concerne les absences inévitables dans la vie d'un ministre.

Je demande donc à la Chambre de nous en savoir gré, puisque les ministres se mettront à notre disposition et que les fonctionnaires seront également présents pour répondre aux questions. Les discours pourront être prononcés n'importe quand. Nous sommes tous désireux de répondre aux questions.